

« Chouette on s'exprime » – Débattre à l'école autour de la laïcité

Description du projet et finalités visées :

La finalité première de ce projet est de questionner les grands piliers de la laïcité sous la forme de petits débats **sur son application à l'école** afin d'en favoriser la compréhension par l'ensemble des élèves, de déconstruire certaines idées reçues et de créer une dynamique d'école.

Cette proposition doit permettre de faire découvrir ce principe aux élèves afin qu'ils comprennent qu'il **garantit avant tout la liberté de conscience et l'égalité de tous quelques soient les croyances**. Ces moments d'échanges doivent aussi permettre de leur rappeler qu'ils ont aussi des devoirs inhérents à ce principe, et que ceux-ci ne ciblent pas une religion plus qu'une autre.

Déroulement du projet

Ce projet peut se dérouler sur le temps dédié à l'EMC en impliquant les classes de CM2 et de CE1 de l'école. Les classes de CM2 travaillent sur le principe pour en découvrir les grands piliers et imaginent des questions à poser aux élèves de CE1, qui seront amenés à débattre pour y répondre. A l'issue de ce temps court de débat, les élèves de CM2 proposent une réponse s'appuyant sur la charte de la laïcité.

Ce temps peut être organisé de plusieurs manières, les questions et les réponses peuvent être échangées sous :

- la forme de podcasts, ensuite diffusés aux élèves de CE1 (ou d'une autre classe)
- une forme écrite ou exposée

Proposition de « Kit de débat » (inspirée de l'expérience vécue au collège Turgot de Denain, et adaptable au contexte de l'école primaire)

Quand la question sera posée, certains élèves (et notamment les élèves les plus jeunes) risquent de ne pas trop savoir ce que signifie le terme de « laïcité » et peuvent donc être déstabilisés.

L'idée est donc de les rassurer en leur expliquant que le but de ce petit temps n'est pas d'apporter une bonne réponse mais qu'il s'agit surtout d'un temps d'échange et de discussion visant à exprimer leurs idées et leurs impressions.

Exemples de questions pouvant être posées dans le primaire :

- « Est-ce que je peux parler de ma religion à l'école ? »
- « Est-ce que la laïcité concerne les personnes qui n'ont pas de religion ? »
- « Comment puis-je répondre à un camarade qui critique ma religion ? »
- « Est-ce qu'on peut critiquer la religion des autres ? »

Questions posées au collège Turgot de Denain :

Jour 1 = la question des 3T aux 6^e

« La laïcité c'est pour ou contre les religions ? »

→ l'objectif de cette question = faire comprendre aux élèves que la laïcité n'est pas liberticide puisqu'elle sert justement à garantir la liberté de conscience de chacun !

La séparation des Églises et de l'État français stipule que l'Etat ne reconnaît ni ne subventionne aucune religion. Mais cela ne signifie pas que la République française est contre les religions. Cette séparation et la neutralité de l'Etat servent justement à garantir le pluralisme religieux et la liberté de conscience.

Jour 2 = la question des 3N aux 6^e

« Peut-on parler de nos croyances au collège ? »

→ Cette question doit permettre de démontrer aux élèves qu'ils sont libres d'exprimer leurs croyances et de parler de leur religion dans le collège ; tout en rappelant et explicitant qu'il y a des règles à respecter afin d'éviter les formes de pression et favoriser le vivre-ensemble. Toute forme de prosélytisme est interdite. L'objectif est donc que les élèves se sentent libres d'exprimer leurs croyances et de parler de leurs pratiques ; mais tout en

comprenant qu'ils doivent aussi respecter les croyances d'autrui. C'est-à-dire ne pas imposer sa vision des choses aux autres, ne pas émettre de critiques ou de pression...

Exemples : un élève a interdiction de dire à un autre « Tu es une sale musulmane, tu ne portes même pas le voile en dehors du collège » (propos entendu dans un collège de banlieue parisienne en 2015...) ou « tu iras en Enfer si tu ne vas à la messe ».

Jour 3 = la question des 3S aux 6^e

« Peut-on parler des religions en classe ? »

→ Cette question permet d'expliquer que les religions peuvent être abordées en classe comme des objets d'enseignement (ex : la naissance du judaïsme et du christianisme en 6^e – la naissance de l'islam en 5^e). Mais que l'enseignant n'a absolument pas le droit de parler de ses propres pratiques et de ses croyances, d'émettre un jugement sur une religion ou une croyance... Les agents de l'État sont soumis au strict devoir de neutralité afin de garantir un enseignement laïc et respectueux des croyances individuelles. Mais à l'inverse, « aucun élève ne peut invoquer une question religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme » (Charte de la laïcité – article 12)

Exemple : un élève qui refuserait de rentrer dans un bâtiment religieux lors d'une sortie sous prétexte qu'il ne pratique pas cette religion ; ou un élève qui refuse de pratiquer une activité sportive en raison de ses croyances

Jour 4 = la question des 3R aux 6^e

« Peut-on porter des signes religieux au collège ? »

→ Loi de 2004 : « Dans les écoles, les collèges et les lycées publics, le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit ». Ce volet de la laïcité est source de nombreuses questions concernant son application : **un élève a le droit de porter un vêtement ou un signe religieux du moment qu'il n'est pas trop visible et qu'il ne représente pas un moyen de manifester ses convictions religieuses de manière trop visible**. (Le problème réside souvent dans l'interprétation du terme « ostensible »... puisqu'il appelle une interprétation individuelle et donc plurielle.)

L'abaya, par exemple, n'est pas un vêtement religieux à la base ; mais son port a été interdit dans certains établissements car les élèves en avaient fait un mode de revendication.

Comment réagir si un élève arrive au collège avec un signe ou un vêtement qui vous laisse à penser qu'il manifeste et revendique une appartenance religieuse ? Il convient d'en informer le chef d'établissement, qui après un entretien avec l'élève, sera en mesure d'évaluer la nature de cette revendication et ainsi prendre la décision en fonction.

Si les idées ne viennent vraiment pas, que la discussion ne prend pas, vous pouvez essayer de l'amorcer en leur disant que : **la laïcité est une grande règle de notre pays qui concerne les croyances et les religions. Que le but de ce petit temps d'échange est de réfléchir à son rôle et à sa signification. Et vous pouvez leur formuler cette question : « d'après vous, en France, est-ce qu'on est libres de pratiquer sa religion et d'avoir ses croyances ? Citez-moi des exemples pour justifier votre réponse. »**

Quoiqu'il arrive, pas de pression ! Si le débat ne prend pas pour ce premier temps, ce n'est pas un souci ! Mais nous pouvons espérer que les élèves prendront peu à peu confiance et seront en mesure d'échanger au fur et à mesure des questions posées...